

# Accords avec professionnels de la santé

Le RCAM a établi des accords avec plusieurs cliniques, hôpitaux et autres prestataires afin de fixer le prix de certaines prestations médicales.

## Accords: bénéficiaire de tarifs préférentiels

Le régime commun d'assurance maladie (RCAM) a établi des accords avec des cliniques, hôpitaux et autres prestataires pour fixer les honoraires maximums des praticiens ainsi que les frais de séjour dans les établissements concernés.

D'autres accords sont conclus pour les [centres de programmes de dépistage](#).

Ces accords ne modifient ni les procédures (autorisation préalable, prise en charge, etc.) ni les taux de remboursement prévus par la réglementation (les plafonds restent identiques). Il se peut donc que le taux de remboursement obtenu soit inférieur à 80 ou 85% malgré l'existence d'un accord. Vous gardez le libre choix de l'un des centres ou praticiens conventionnés ou non.

Pour tout renseignement en matière d'accords, contactez:

Soumission d'une requête pour une prise en charge et avances	Bruxelles	Luxembourg	Ispra
Pour introduire vos demandes en ligne	<a href="#">RCAM en ligne</a>	<a href="#">RCAM en ligne</a>	<a href="#">RCAM en ligne</a>
Pour introduire vos demandes via les formulaires "papier" (y compris transmission d'informations complémentaires)	Commission Européenne RCAM Bruxelles – Prise en charge 1049 Bruxelles Fax: + 32 2 29 59701 <a href="#">Staff Contact</a>	Commission européenne RCAM Luxembourg - Prise en charge DRB-B1/073 2920 Luxembourg Fax: + 352 4301 36019 <a href="#">Staff Contact</a>	Commission européenne RCAM Ispra – Prise en charge PMO.6 TP. 730 Prises en charge Via Enrico Fermi, 2749 21027 Ispra (Varese) Fax: + 39 0332 78 94 23 <a href="#">Staff Contact</a>
Assistance téléphonique	De 9h30 à 12h30 Tél : +32 2 29 59856	De 9h00 à 12h30 Tél : + 352 4301 36406 ou + 352 4301 36103	De 9h00 à 12h30 Tél : + 39 0332 78 99 66

## Allemagne

Un [accord](#) a été conclu avec:

- Gesundheits-Zentrum Saarschleife (Mettlach-Orscholz, Saarland)

- Fachklinik Johannesbad (Bad-Füssing, Bayern)
- Rehaklinik Raupennest (Altenberg, Sachsen)

## Belgique

Un accord a été conclu avec:

- Saint-Luc
- Cliniques de l'Europe (Sainte-Elisabeth et Saint-Michel)
- CHU Erasme
- Jules Bordet
- UZ Brussel
- CHU Saint-Pierre - César de Paepe
- HUDERF (Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola)
- IRIS SUD (Etterbeek-Ixelles, Baron Lambert, Molière-Longchamp, Joseph Bracops)

## Espagne

PMO a signé des accords avec 4 régions autonomes d'Espagne:

- Galice – SERGAS (signé le 01/02/2012)
- Madrid – SERMAS (signé le 12/07/2013)
- Andalousie – SAS (signé le 07/11/2014 avec implémentation en 2015)
- Catalogne – CATALUT (signé le 23/01/2015)
- Pays Basque – OSAKIDETZA (signé 12 juillet 2017)

L'objectif de ces accords est de permettre aux affiliés actifs et retraités du RCAM **qui résident dans ces régions** d'accéder aux services de santé autonomes. Pour les affiliés du RCAM, la possibilité de recourir aux services de santé autonomes reste une option et non une obligation, la liberté de choix est maintenue.

## Luxembourg

Un accord a été conclu avec:

- la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)
- [Note d'information](#) et [tarifs 2019](#)

### Accord AAMD

L'accord avec l'Association des Médecins et Médecins Dentistes a été résilié le 1er Octobre 2018.

Ces derniers ne sont plus autorisés à facturer aux assurés du Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) des tarifs différents (majorés de 15%) de ceux applicables aux assurés nationaux.

- [Lire la la note d'information](#) pour mieux comprendre ce qui a changé et ce que vous pouvez faire
- [Comprendre votre facture médicale](#) et vérifier si un surcoût a été appliqué
- Lors de vos prochaines consultations, [munissez-vous de la lettre adressée à l'AAMD](#) spécifiant les nouvelles conditions de facturation.

## Plus d'information

- Voir aussi

## Staff Contact

- Contactez-nous

Last update: 02-08-19 15:44 - Published by: PMO.3 - Sickness and accident insurance - [Contact](#)

